

Les Nouvelles
de
L'ASSOCIATION JEAN CARMIGNAC

(chez les Editions F.-X. de Guibert) 10 rue Mercœur, 75011 Paris
associationjeancarmignac@hotmail.com
www.abbe-carmignac.org

“Les Evangiles sont des documents historiques, presque des chroniques, de toute première main.”
J. Carmignac
n° 49 - mars 2011

Editorial

- 1... Editorial : En hommage à Monsieur Robert Cuny, notre président d'honneur, qui a rejoint la maison du Père, par François-Xavier de Guibert.
- 2... A propos de la Vierge Marie : Les CONTRE-VERITES d'une « Heure de Vérité » (suite), par l'Abbé Jean Carmignac.
- 3... Les Apôtres en Inde dans la Patristique et la littérature sanscrite (suite) : La mission de Pantène et le Matthieu araméen selon la tradition de Barthélémy (4^e et dernière partie), par Ilaria Ramelli.
- 4... La numérologie, par Marie-Christine Ceruti.
- 6... Sur les traces d'un antique codex diplomatique, le *Chartularium Culisanense*, par Anna Battaglia.
- 8... Le Linceul de Turin : « Tucson marque contre son camp », le point fait par Emanuela Marinelli.
- 10... Flavius Josèphe et le « faiseur de miracles » : homme ? ange ? envoyé de Dieu ? par J. C. Olivier.
- 13-15 : En encart, trois pages photographiées de la copie authentifiée du *Chartularium Culisanense*.

Monsieur Robert Cuny, notre ancien président et notre président d'honneur, a rejoint la maison du Père ce 4 janvier 2011. Ses obsèques ont été concélébrées le mercredi 12 janvier, en l'église de Saint Rémy de Vanves, par le Père Robert Thirion et Mgr Augustin Roméro, accompagnés par une chorale grégorienne et une très belle voix, en présence de ses enfants, de son petit-fils et de leur famille, de personnalités de Vanves et de nombreux amis et voisins qui avaient su apprécier sa foi et sa bonté.*

L'Association a tenu à lui rendre cet hommage, lu à la fin de la cérémonie :

L'Association Jean Carmignac tient à dire à son président d'honneur ses remerciements et sa gratitude.

C'est à Monsieur Cuny qu'elle doit d'avoir survécu après une difficile épreuve de la fin des années quatre-vingt-dix. Face à une scission qui aurait pu être mortelle, c'est en effet lui qui, porté par un sentiment d'urgence, a su réunir autour de lui une petite équipe fermement décidée à sauver les découvertes de l'abbé Carmignac. Ces découvertes, qui fondent sur des données scientifiques nouvelles l'origine hébraïque et l'historicité des Evangiles, il les connaissait bien. Il en comprenait pleinement l'importance et l'enjeu en terme de vérité et de sens, car le christianisme ne peut éluder ces questions comme s'il avait peur des faits.

La fidélité de Monsieur Cuny à ce prêtre admirable qui avait été son professeur avant de devenir le grand savant spécialiste de Qumrân, est un des fils conducteurs de sa vie.

En soutenant avec l'obstination des doux le combat intellectuel et spirituel de l'abbé Carmignac pour l'historicité des Evangiles, Monsieur Cuny s'est prononcé pour le Christ devant les hommes. Aussi sommes-nous sûrs que le Christ à son tour se prononcera pour lui, maintenant qu'il s'est présenté devant son Père qui est dans les Cieux.

C'est dans cette certitude tranquille que tous les membres de l'Association prient pour leur président d'honneur, réuni maintenant avec son épouse et l'abbé Carmignac dans la lumière de Dieu.

François-Xavier de Guibert

.....

* Nous remercions vivement Monsieur François-Xavier de Guibert d'avoir su assurer la transition de la présidence de notre association, conformément au vœu du regretté Monsieur Cuny, et d'avoir aussi assuré le toujours délicat changement de siège social dans les meilleures conditions. Appelé à d'autres responsabilités, c'est en toute confiance que Monsieur de Guibert transmet à Monsieur Gilles Pichon, lui-même impliqué depuis les origines dans la direction collective de l'Association Jean Carmignac, la présidence de celle-ci. Et nous remercions aussi Monsieur Pichon d'avoir bien voulu en accepter la charge.

Les CONTRE-VÉRITÉS d'une « HEURE DE VÉRITÉ » (suite) :

Nous vous offrons, toujours grâce à l'autorisation du journal L'HOMME NOUVEAU que nous remercions, deux courtes mais lumineuses réponses de l'Abbé Carmignac à des affirmations assénées pendant l'émission télévisée « L'HEURE de VERITE », diffusée le 19 déc. 1972 sur Antenne 2, affirmations qui concernaient la Vierge Marie.

► 4^e affirmation entendue lors de l'émission :

< Jésus ne considérerait pas Marie comme une adepte fidèle. En effet, un jour où sa mère et ses frères cherchaient à le voir, il a proclamé : « Celui qui fait la volonté de Dieu est mon frère, ma sœur et ma mère » (Marc 3, 31-35) >.

► Réponse :

1) Ceci n'est pas un blâme contre Marie, mais un éloge de la docilité à Dieu, qui est plus importante que la parenté charnelle.

2) Cet éloge vaut précisément pour Marie, qui a dit : « Je suis l'esclave du Seigneur, qu'il me soit fait selon (sa) parole » (Luc 1, 38).

► 5^e affirmation entendue lors de l'émission :

< Marie ne croyait pas à la résurrection du Christ, puisqu'elle était effondrée et désespérée au pied de la Croix >.

► Réponse :

1) Marie n'était nullement « effondrée », mais « debout » au pied de la Croix (Jean, 19-25).

2) La foi en la résurrection n'empêchait pas Marie de participer aux atroces douleurs du supplice de Jésus, comme elle n'empêchait pas Jésus d'en être torturé.

3) A qui n'est-il pas arrivé de crier pendant un traitement médical ou dentaire, même en sachant que ce traitement doit apporter la guérison ?

4) Saint Bernard (mort le 20 août 1153) disait : « Est-ce que [Marie] n'espérait pas que [Jésus] allait ressusciter bientôt ? Oui, fidèlement. Est-ce qu'elle a souffert de sa crucifixion ? Oui, intensément. En effet, comment s'étonner davantage de la compassion de Marie que de la passion du fils de Marie ? (Sermon sur les douze étoiles).

Et après avoir redressé cette quinzaine d'erreurs et d'approximations, l'Abbé Carmignac concluait : « Après un tel examen, que penser de cette « HEURE de VERITE » ? Si des téléspectateurs ont été ébranlés dans leur foi chrétienne, ils peuvent se rassurer.

Mais comment garder encore quelque confiance en notre télévision quand il s'agit de débats moraux et religieux ? »

Jean Carmignac

Les Apôtres en Inde dans la Patristique et la littérature sanscrite (suite) :

La mission de Pantène et le “Matthieu araméen” selon la tradition de Barthélemy (4^{ème} et dernière partie)

Nous continuons la publication de la traduction du texte de Madame Ilaria Ramelli de l'Université Catholique del Sacro Cuore de Milan, paru sous le titre Gli Apostoli in India nella Patristica e nella letteratura sanscrita. Avec ce numéro se termine le chapitre La mission de Pantène et le “Matthieu araméen” selon la tradition de Barthélemy. Avec le prochain numéro commencera le chapitre suivant : La tradition sur Thomas apôtre de l'Inde, comme toujours parfaitement documenté.

Nous remercions les Editions Medusa de nous autoriser à reproduire ces pages.

Une autre source postérieure à Rufin et remontant au VI^{ème} siècle environ nous illustre la prédication de Barthélemy en Inde. Il s'agit d'une série de « mémoires apostoliques » qui se présentent comme traduites en latin par Sextus Julius Africanus (Jules l'Africain) – le docte chroniqueur de l'époque des Sévères, ami d'Origène, chargé de la Bibliothèque du panthéon d'Alexandre Sévère et également auteur des *mélanges* des Κεστοί (Cestes) -, à partir d'un original « hébreu » ou araméen rédigé par Abdias, disciple des Apôtres « qui vit le Sauveur ici bas dans la chair » et fut ordonné évêque de Babylone par Simon et Jude, missionnaires dans les terres persanes.

Le livre VIII, dédié à Barthélemy, s'ouvre sur la définition préliminaire des trois Indes : la première « tournée vers l'Ethiopie », autrement dit l'India Citerior, la seconde « vers les Mèdes », c'est-à-dire la partie nord-occidentale du subcontinent indien, la troisième « limite de l'Asie », probablement celle qui est tournée vers l'Orient (chapitre 1). Il continue avec le récit de l'arrivée de Barthélemy en Inde, sans spécifier laquelle des trois : nous verrons qu'en effet l'India Citerior peut être considérée comme limitrophe de l'Ethiopie parce que dans l'antiquité on ne savait pas clairement si l'Afrique et l'Inde, dans leur extrémité méridionale, s'unissaient ou si elles étaient complètement séparées par l'Océan Indien. Vient ensuite la description des miracles et des prédications faits en terre indienne par l'Apôtre contre les divinités païennes Astarot et Beiret et auprès du roi Polymius, qui fut converti et baptisé (chapitre 8) en même temps que « sa femme, ses enfants, toute l'armée et tout le peuple qui avait été sauvé et de même celui des villes voisines qui appartenaient à son royaume ». Mais les prêtres païens allèrent trouver le roi Astyages, frère de Polymius, et accusèrent Barthélemy. Ce roi [Astyages] fit un procès à l'Apôtre et, comme celui-ci fit tomber et briser l'idole de la divinité Vualdath, il le fit battre à coups de bâtons et décapiter. Mais il fut ensuite enterré avec honneur par le roi Polymius et par les nouveaux convertis de douze villes indiennes (chapitre 9). Barthélemy avait auparavant ordonné des presbytres qui s'employèrent à baptiser les nouveaux fidèles convertis après la mort de Barthélemy et Polymius lui-même fut acclamé évêque par le peuple, en successeur de Barthélemy, et garda l'épiscopat pendant vingt ans (ibid.).

Comme on peut le remarquer, les noms cités dans cette petite œuvre ne sont pas indiens, mais grecs ou sémitiques : en particulier c'est bien grecs qu'apparaissent les noms des personnes, comme Polymius ou Pseustius, cité au chapitre 3 en tant qu'homme miraculeusement guéri par Barthélemy ; le roi Astyages ensuite porte le nom de l'antique roi des Mèdes fils et successeur de Cyaxare. *Astarot* et *Beiret*, ou Berith, sont évidemment les noms de deux divinités sémitiques, respectivement la déesse de la fécondité citée aussi dans l'Ancien Testament (par exemple *Jérémie* 7, 18 ; 44, 17-18) et le dieu cananéen connu aussi comme Baal-Berith et El-Berith (*Juges* 8, 33 ; 9, 4 et 46-49) ; l'énigmatique *Vualdath* pourrait être identifié avec Baal-Hadad, autre divinité sémitique. D'autres sources attestant une mission en Inde de Barthélemy sont la *Passio Sancti Bartholomaei : In hac ergo India ingressus est Bartholomaeus Apostolus*, les pseudo Doroteo, pseudo Hippolyte et pseudo-Epiphanes jusqu'à Grégoire de Tours (*Miraculorum*, I, 33, PL LXXI 734) et à Oderico Vitale (*Historia ecclesiastica*, I, 2, 15, PL CLXXXVIII 164) ; la tradition orientale aussi, avec Amro (*Bibliotheca Orientalis*, III, 2, pages 18-20), rappelle que « Barthélemy parcourut ces régions [c'est à dire Nisibis, Assyrie] et d'autres, et prêcha en Arménie Majeure, mais ne s'arrêta pas là, et se rendit même dans les terres des Indiens, où la peau lui fut arrachée. »¹⁹⁵

Les sources que nous avons vues jusqu'ici ne disent pas que Barthélemy ait apporté en Inde l'Evangile araméen de Matthieu, comme le témoigne cependant Eusèbe en s'appuyant sur Pantène. Que ce soit l'apôtre Barthélemy qui ait apporté en Inde l'Evangile araméen de Matthieu est cependant attesté par une autre précieuse source patristique. Selon le *De Vitis Apostolorum*, en effet, un texte difficile à dater qui prend sa source dans des traditions antiques (PL XXIII coll. 761-62 B), Barthélemy

prêcha l'Évangile aux « Indi Fortunati » (Εὐδαίμονες) et il ne prêcha pas seulement, mais il leur apporta l'Évangile de Matthieu : Ensuite Barthélemy mourut (ἐκοιμήθη, *dormivit*) à Albanopolis, ville de la Grande Arménie ; ce n'est pas en Inde par conséquent que Barthélemy serait mort, mais en Grande Arménie, où évidemment il serait revenu de l'Inde ; on ne spécifie pas le lieu de la sépulture, comme c'est le cas cependant pour André, pour Philippe, pour Matthias¹⁹⁶. L'Arménie est en effet considérée comme terre de prédication de l'apôtre Barthélemy et il est compréhensible qu'on le dise mort dans ce pays-là ; l'historien de la Grande Arménie Moïse de Corène¹⁹⁷ désigne justement Barthélemy comme apôtre de l'Arménie, et donc précurseur de Grégoire l'Illuminateur : en fait dans *Patmut' iwn Hayoc'*, II 34, dans les années qui ont suivi la mort du roi essénien Abgar V, survenue en 50, Moïse de Corène rappelle la venue en Arménie de Barthélemy : « vint ensuite en **Arménie** l'apôtre Barthélemy [Bardouliméos] qui fut martyrisé chez nous, en la ville d'**Arépan** ». C'est ce que dit la tradition. Nous n'avons pas de moyens pour affirmer qu'elle réponde aux faits, toutefois un apostolat judéo-chrétien venant de la Palestine et étant passé par les régions mésopotamiennes et arméniennes pourrait être parvenu jusqu'aux contrées indiennes¹⁹⁸.

Ilaria Ramelli
 Université Catholique de Milan
 Copyright : © 2001 by Edizioni Medusa

La numérologie

D'après Wikipedia « la numérologie est un ensemble de croyances et de pratiques fondées sur l'attribution de propriétés à des nombres, propriétés variables selon le contexte. » Et l'article ajoute courageusement au risque de déplaire : « La numérologie est une pseudo-science. », et précise ensuite : « L'une des origines de la numérologie serait la gématrie, technique herméneutique traditionnelle dans le judaïsme et la Kabbale. »

Elle peut en fait prendre différentes formes. On peut prendre un mot et, donnant une valeur numérique à chaque lettre, additionner ces nombres et tirer du résultat une valeur morale, psychologique, astrologique, divinatoire et naturellement ésotérique. Il existe aussi une numérologie particulière et très sophistiquée pour l'Islam (voir toujours wikipedia). Sans doute est-il surprenant d'apprendre qu'il existe aussi une numérologie "chrétienne". Celle-ci s'applique à la Bible s'employant à trouver en elle des combinaisons numériques qui prophétiseraient des événements aujourd'hui passés ou encore à venir. Que ce genre de recherche ait été pratiqué au Moyen Age n'étonnera personne, cette époque étant considérée, à tort bien entendu, comme ayant eu le monopole de la sorcellerie, des pratiques ésotériques ou magiques... Malgré tout, nous sommes un peu déconcertés en apprenant que cette pseudo science est extrêmement pratiquée (plus d'un million d'entrées sur le mot français dans Google). Il faut dire pour justifier ce succès qu'elle est ésotérique c'est-à-dire secrète, c'est-à-dire réservée à une élite de privilégiés, de sages, de savants, d'élus, en un mot de gnostiques, ce qui paradoxalement attire beaucoup de monde et la rend populaire. C'est ainsi que les téléspectateurs italiens se sont entendu dire il y a peu de temps sur Rai 2 (Voyager) que des analyses de ce type appliquées à la Bible et plus exactement à la Torah, révélaient que fin 2012 (et une date précise était donnée) ce serait la fin du monde ou qu'un gigantesque bouleversement prendrait place. Et des « savants » donnaient doctement des informations sur les différentes sources qui confirmaient ces événements exceptionnels devant arriver à cette date. Mais découvrir qu'il existe de nos jours une numérologie chrétienne et qu'elle se développe beaucoup dans les milieux « avertis », avec, qui plus est, chez ceux qui la pratiquent, parfois beaucoup de sérieux, voilà qui relève de l'inquiétant. C'est pour mettre en garde nos lecteurs contre cette nouvelle mode pratiquée même par des noms célèbres de la théologie catholique que nous avons décidé d'en parler. Généralement le chercheur prend une page de la bible hébraïque et, s'appuyant sur le fait que celle-ci à l'origine était écrite avec des lettres sans espace intermédiaire, même entre les mots, place toutes les lettres à la suite les unes des autres comme dans des mots croisés sans carrés noirs. Un bon problème à ce moment est de savoir combien de lettres seront placées sur chaque ligne, autrement dit de quelle longueur seront ces lignes. Une lettre de plus ou de moins et à la ligne suivante tout est décalé. Une fois décidé ce point on cherche les mots « intéressants » qui pourraient se trouver alignés verticalement, horizontalement, ou de biais, et, attention, en sautant un certain nombre de lettres intermédiaires. A partir de là les prophéties regardant le futur par rapport à l'époque où le texte a été écrit ou notre futur à nous sont "découvertes". Et la valeur

numérique des lettres hébraïques est appelée à la rescousse pour clarifier le tout. Il y aurait beaucoup à dire sur les probabilités mathématiques de "découvrir" de tels mots mais nous le laisserons aux mathématiciens de métier. N'oublions pas toutefois que les mots hébreux de l'antiquité n'ayant pas de voyelles (aujourd'hui celles-ci sont représentées par de petits points) une même suite de lettres – toutes des consonnes – peuvent être lues de nombreuses manières puisque dans ce cas le contexte qui aurait pu éclairer sur le sens à donner, n'existe pas. Souvenons nous de ce qu'en disait l'abbé Carmignac :

« Vous savez qu'en hébreu, comme en arabe on n'écrit que les consonnes, on n'écrit pas les voyelles et donc quand vous lisez un mot, c'est au lecteur de deviner les voyelles : si vous voulez, en français, si vous écrivez M S N, vous pourrez dire : maison, moisson, mission, et encore bien d'autres mots. » (Conférence de Cambrai cf. n°12 des *Nouvelles*, novembre 2001).

Si d'autre part le mot est court, la probabilité de le trouver dans un recueil de lettres est beaucoup plus grande.

Par ailleurs trouver une prophétie dans des mots épars semble aussi relever beaucoup de la subjectivité du chercheur... ou, s'il s'agit d'événements aujourd'hui passés, de ce qu'il sait être effectivement arrivé.

Enfin penser que Dieu ou quelque puissance surnaturelle ait pu cacher un message dans les lettres mêmes de la Bible depuis les origines pour que quelques initiés puissent les découvrir bien des siècles plus tard, suppose que la Bible que nous possédons aujourd'hui soit la copie conforme, à la lettre près, de la Bible telle qu'elle a été écrite dès le début. Or nous savons que les textes issus de ce qu'on appelle « les manuscrits originaux » qui servent pour les traductions de la Bible aujourd'hui sont un peu différents de ceux de la Septante et de la Vulgate, différents aussi de ceux qui ont été retrouvés à Qumrân (alors que ces derniers ressemblent aux avant-derniers). Et les textes de Qumrân sont sans aucun doute plus anciens que ceux des « manuscrits originaux ». (Voir sur tout ceci ce qu'en disait l'abbé Carmignac au Frère Maximilien-Marie dans le n° 11 des *Nouvelles*, de juillet 2001).

Mais au-delà de ces considérations pratiques il y a un fait beaucoup plus grave. Comment admettre que Dieu, le Dieu de vérité qui aime chacune de ses brebis plus que toutes les autres, ait pu donner un enseignement secret, réservé à une élite ? Lui qui remerciait son Père au contraire en ces termes : « Je te loue Père, Seigneur du ciel et de la terre, parce que tu as caché cela aux sages et aux intelligents, et l'as révélé aux enfants. » (Mt 11, 25 ou Lc 20, 21-22), ou Lui qui disait aussi : « La lampe vient-elle pour être mise sous le boisseau ou sous le lit ? N'est-ce pas pour être mise sur le lampadaire ? Car il n'y a rien de caché qui ne doive être manifesté, il ne s'est rien produit de secret que pour venir au grand jour ». Attribuer à Dieu des pratiques et une telle « philosophie », diamétralement opposées à Ses propres paroles est typique de la gnose, de cette « gnose au nom menteur » dont parlait Saint Irénée et que l'Eglise tout au long de son histoire a condamnée.

Marie-Christine Ceruti

PRÉCIEUSES FINANCES...

Merci de bien vouloir vérifier l'envoi de votre cotisation 2011, car cette somme modeste est vitale pour l'Association. Les difficultés liées à notre changement d'adresse ayant cessé, vous pouvez donc en toute tranquillité nous adresser courrier et cotisation à l'adresse ci-dessous.

Nous maintenons encore la **cotisation** à la somme modique de 15 euros (7 euros en cas de nécessité) en vous rappelant que **sans elle, ni le bulletin ni le site ne peuvent exister**, ni, bien sûr, aucun développement de la diffusion ou du site. Nous remercions vivement tous les généreux donateurs qui nous versent un montant supérieur à 15 euros et rappelons que nous envoyons à tous ceux qui nous en font la demande (jointe au versement) une attestation de leur don qui ouvre droit à bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 66% du don versé (dans la limite de 20% du revenu imposable). Envoyez votre chèque rédigé au nom de "Association Jean Carmignac", à l'adresse de notre siège social :

Association Jean Carmignac (chez les Editions F.-X. de Guibert), 10 rue Mercœur, 75011 Paris.

(Notez bien cette adresse qui est à la fois notre adresse postale et celle de notre siège social.)

Les adhérents italiens peuvent envoyer au siège de l'association un chèque italien en euros au nom de Marie-Christine Cendrier : le transfert sera fait.

associationjeancarmignac@hotmail.com

www.abbe-carmignac.org

Sur les traces d'un antique codex diplomatique : le Chartularium Culisanense

Nous présentons ici à nos lecteurs des informations peu connues mais exceptionnelles qui donnent des précisions ou des confirmations sur ce qui a été publié dans nos numéros 21 à propos du portrait de la Vierge par saint Luc, 26 sur la maison de la Vierge à Lorette, 46 sur les années perdues du Linceul de Turin. Le tout grâce à un document, le Chartularium Culisanense, qui se trouve à la Bibliothèque d'Etat de l'abbaye de Montevergine près d'Avellino en Italie.

Nous remercions son directeur le Père Andrea Davide Cardin et Madame Anna Battaglia, le chercheur ayant entrepris l'étude de ce précieux manuscrit, pour nous avoir aimablement autorisés à reproduire l'article de cette dernière et les photographies de ces pièces uniques dont nous vous laissons le plaisir et la surprise de découvrir le contenu. Vous trouverez en encart trois pages de la copie authentifiée du Chartularium Culisanense.

La bibliothèque publique d'Etat de Montevergine* abrite quelques pages d'un manuscrit antique, le Chartularium Culisanense, qui est considéré par les savants comme le codex diplomatique de l'ordre Constantinien Angelico originaire de Sainte Sophie*, établi par le despote d'Epire Nicéphore I^{er} Ange-Comnène. Cet exemplaire, constitué à l'origine d'un ensemble de documents de diverses natures, du XIII^{ème} au XIX^{ème} siècle, a pris le nom de « culisanense » parce qu'il était conservé dans le palais des princes Angelo-Comneno de Collesano dans la province de Palerme, connus comme De Angelo ou De Angelis.

Au début du XX^{ème} siècle le Chartularium a été examiné par différents experts et exposé à la Bibliothèque Nationale de Palerme à l'occasion du cinquantenaire du plébiscite des provinces siciliennes ; ensuite on le retrouve dans le patrimoine des Archives d'Etat de Naples, pour disparaître ensuite définitivement à cause des événements de la deuxième guerre mondiale.

Par chance, en 1859 l'évêque de Monreale, Benedetto D'Acquisto, grand chancelier de l'ordre Constantinien Angelico, célèbre humaniste et théologien, fit réaliser des copies authentifiées des feuillets les plus remarquables. Ceux-ci portent sa signature autographe, comparée par des experts avec d'autres documents de sa main conservés aux archives ecclésiastiques. Ils sont extrêmement importants parce qu'ils rapportent des événements qui ne peuvent être vérifiés autrement par manque ou pauvreté de sources supplémentaires.

Parmi les pages transcrites du Chartularium, à la Bibliothèque d'Etat de Montevergine, on trouve les numéros 126, 181 et 242. Dans le même dossier se trouve une reproduction d'un diplôme sur papier dédié à Raimondo Morales, écrit et décoré à la plume, concernant la nomination au titre de Chevalier de Grande Croix (Cavaliere di Gran Croce), qui porte le timbre de François I^{er}, roi des deux Siciles. Un tel titre honorifique fut accordé à l'Abbé de Montevergine, débordant de joie pour la reconnaissance de l'ordre par Ortensio II, en qualité de protecteur spirituel des chevaliers Constantiniens.

Ces papiers furent demandés par le Père Giovanni Monelli, en 1987, à Don Pasquale Rinaldi curé de la Paroisse San Thomas a Capuana in San Caterina a Formiello de Naples, pour raison d'étude, car il voulait s'assurer des relations existant entre Montevergine et l'Ordre chevaleresque Constantinien. Les abbés de cette paroisse furent toujours en contact avec la famille des princes Angelo-Comneno, qui, jusqu'en 1860, tinrent leur cour dans le palais « despotale » de Collesano et obtinrent de ceux-ci les transcriptions des documents susmentionnés. D'acquisto veilla de plus à moderniser la graphie du texte original en développant les abréviations et s'occupa de la traduction en italien dans le but d'offrir des nouvelles de lecture facile et immédiate.

L'unique feuillet où est mentionné explicitement Montevergine est le 242 : il s'agit d'une lettre écrite par Giovanni Papajannis, affilié à la congrégation des Constantiniens Angelici, qui accompagna en 1481 un convoi des corps des bienheureux martyrs d'Orient à l'archevêché de Naples. Pendant le transport une tempête exceptionnelle s'abattit avec fureur sur le territoire situé entre Grottaminarda et Montefusco, mais les dépouilles mortelles furent mises en lieu sûr. Il arriva alors un miracle : une odeur suave émana d'elles et elles furent enveloppées d'une lumière soudaine ; les évêques d'Avellino et l'abbé de Montevergine purent ainsi rendre grâce au Seigneur avec une cérémonie solennelle.

Le feuillet 181 ne porte aucune date, mais on lit au début que « Le seigneur Filippo reçoit du seigneur Niceforo ces choses à titre de dote pour son épouse Margherita » ; ce dont on déduit que le document a été rédigé au moment du mariage de Philippe de Tarente, quatrième enfant du roi de Naples Charles II d'Anjou, avec Ithamar ou Marguerite Angelo, mariage qui remonte au mois de septembre 1294. Il se présente comme une liste, une attestation de reçu de 52 biens précieux apportés en dote. En première place se trouve rangé un ornement en or pour la tête, en second les saintes pierres enlevées** de la Maison de notre Dame Vierge Mère de Dieu. Il s'agit de la translation de la Maison de Nazareth à Lorette (1291-1294), arrivée non par l'action des anges du ciel***, comme le veut la tradition populaire, mais par celle de la famille Angeli**** Comneno. Ses membres, dont les origines

sont inconnues, donnèrent vie à une dynastie impériale ; le premier personnage connu en est Costantino Angelo (Constantin Ange) de qui descendirent les Angeli qui gouvernèrent à Byzance et les despotes d'Épire. Les fouilles archéologiques, conduites dans les années 60 du siècle dernier, ont mis en évidence la présence sous la Santa Casa de quelques monnaies liées à la famille parce qu'autrefois on avait l'habitude de les placer dans les fondations des édifices pour rappeler avec elles la date du début des travaux et les protagonistes de la construction.

Le feuillet 181 peut donc être considéré comme le document le plus ancien qui atteste que les pierres de la pièce de la maison de Marie ont été emportées de Nazareth, conservées en Illyrie et puis transportées en Italie.

En troisième position sur la liste des objets rapportés par le manuscrit on peut lire : « Une planche de bois peinte, où la Madone Vierge Mère de Dieu tient sur ses genoux l'enfant Jésus, Notre Seigneur et Sauveur ». Cette citation, de particulière importance pour l'histoire de l'abbaye de Montevergine, a permis de reprendre les études concernant l'arrivée du tableau de la Madone et son exécution. Compte tenu du fait qu'on en considérait autrefois l'auteur comme étant Saint Luc Évangéliste, le Père Placido Tropeano a pu facilement démontrer que l'icône était arrivée en tant qu'élément de la dot d'Ithamar, épouse de Philippe de Tarente. Le document, interprété de façon erronée par la tradition, attribuait à l'année 1310 le transfert de l'icône de Naples à Montevergine décidé par le prince Philippe et Catherine de Valois. La présence de celle-ci à Naples, à cette date, se révèle complètement anachronique parce que, étant née en 1301, elle entra en scène en devenant la seconde femme de Philippe II, après que la première, Ithamar, ait été répudiée par suite de son adultère. C'est pourquoi quand l'icône a été transportée à Montevergine, la femme du prince était Ithamar Angeli-Comneno, rebaptisée Catherine de Tarente quand elle se convertit au catholicisme. Il y a, de plus, dans la documentation sur parchemin des archives historiques de Montevergine, un document datant de 1298, un scriptum publicum, auquel est suspendu un sceau de cire particulièrement significatif. Le Père Giovanni Mongelli, précédemment déjà, en 1957, avait remarqué qu'il reproduisait les traits iconographiques de la Madone de Montevergine en permettant ainsi les approfondissements ultérieurs du Père Tropeano. Celui-ci, grâce à la lecture correcte du feuillet 181, a pu affirmer, sans l'ombre d'un doute, que l'exécution de l'icône de la Madone était antérieure à 1298.

Le feuillet 126 présente une importance considérable car il contribue à éclaircir l'histoire du Saint Suaire et particulièrement une lacune d'un laps de temps de cent cinquante ans.

Le Linceul, conservé secrètement à Montevergine pendant la seconde guerre mondiale pour des motifs de sécurité, arriva à Constantinople en 944 et y demeura jusqu'aux premières années du XIII^{ème} siècle ; à ce moment l'assaut des croisés s'abattit sur la ville qu'ils mirent à sac. A partir de ce moment on perdit complètement la trace du Suaire, entre 1204 et 1205. Un des rares documents qui signale explicitement sa présence à Athènes est la page 126 du Chartularium Culisanense. Il s'agit d'une lettre, écrite le premier août 1205, par Théodore Angelo Comneno, neveu de l'empereur de Byzance, qui implore le Saint Père Innocent III pour qu'il intervienne afin de retrouver les reliques sacrées égarées et signale la présence du Saint Suaire à Athènes. Le manuscrit cite textuellement ceci : « pendant le sac les soldats vénitiens et francs s'emparèrent aussi des lieux sacrés. Les Vénitiens prirent en partage les trésors d'or, d'argent et d'ivoire, les Francs prirent les reliques des saints et la plus sacrée d'entre elles, à savoir le Drap où fut enseveli après la mort et avant la résurrection Notre Seigneur Jésus Christ. Nous savons que les objets sacrés sont conservés à Venise... le Saint Suaire à Athènes. »

Les pages du Chartularium, présentes à la Bibliothèque d'Etat de Montevergine, sont actuellement les copies exécutées par Monseigneur D'Acquisto, des peu nombreux exemplaires rescapés et retrouvés intacts à la paroisse de San Tommaso a Capuana, après le tremblement de terre de 1980.

Anna Battaglia

* (Biblioteca Pubblica Statale di Montevergine) ; (ordine Costantiniano Angelico Originario di Santa Sofia)

**« Portate via » en italien signifie à la fois enlevées et emportées au loin.

***« Angeli » en italien signifie « anges ».

**** En italien les mots au masculin se terminent le plus souvent par « o » au singulier », le pluriel ayant une terminaison en « i ». Ne pas s'étonner par conséquent de trouver « Angelo » ou « Angeli » selon le cas.

Consulter pour cet article et autres renseignements le site Internet :

<http://www.montevergine.librari.beniculturali.it/index.php?it/588/sulle-tracce-di-un-antico-codice-diplomatic>

Linceul de Turin : « Tucson marque contre son camp »

Dans un article intitulé Tucson marque contre son camp, G. M. Rinaldi, pourtant adversaire de l'authenticité du Linceul, se moque allègrement de la publication du technicien radiocarboniste, T. Jull qui croit avoir prouvé une fois de plus l'origine médiévale du Linceul et avoir « mis fin à vingt ans de controverses », alors qu'en fait ce sont toujours les mêmes morceaux qui sont datés et qu'en plus les chiffres sur le nombre de fils, s'ils étaient sérieux, iraient dans le sens d'une non représentativité évidente de ces morceaux.

Tout ceci n'empêche pas le journal français Science et avenir d'écrire qu'est ainsi « démentie la théorie d'un linge ayant enveloppé le corps du Christ » ! Faut-il que ce sujet les tracasse... Nous remercions Madame Emanuela Marinelli de faire pour nous le point sur cette actualité.

A.J. Timothy Jull, directeur du Laboratoire de l'accélérateur de spectrométrie de masse de l'Université de l'Arizona (Tucson), a récemment recommencé à parler du Linceul pour confirmer la valeur de la datation par le radiocarbone effectuée il y a plus de vingt ans dans son laboratoire et dans deux autres, à Oxford et Zurich. Timothy Jull est l'un des vingt-et-un scientifiques qui signèrent l'article paru en 1989 dans la revue *Nature* (1) qui donnait comme définitivement certaine l'origine médiévale du Linceul : "These results therefore provide conclusive evidence that the linen of the Shroud of Turin is mediaeval". [Ces résultats par conséquent fournissent la preuve concluante que le lin du Linceul de Turin est médiéval].

Cependant, tous les scientifiques n'acceptèrent pas les yeux fermés ce verdict qui paraissait en contraste aigu avec tous les résultats des autres recherches scientifiques conduites auparavant sur cette relique. Parmi les avis autorisés qui se sont élevés dans les années suivantes contre ce jugement condamnant la relique pour faux, il faut distinguer celui d'un chimiste agnostique, Raymond N. Rogers. Celui-ci, en tant que membre du *Shroud of Turin Research Project* (Projet de Recherche sur le Linceul de Turin) avait pu analyser directement le Linceul au cours des examens de 1978.

R. Rogers a découvert que les fibres de la zone dans laquelle l'échantillon pour le test du radiocarbone a été prélevé apparaissent revêtues et imprégnées d'une substance amorphe jaune-brun, tandis que les fibres provenant du reste du Linceul ne présentent pas un tel revêtement. De plus dans la zone du prélèvement on a identifié des fibrilles de coton du type *Gossypium herbaceum*. Tout ceci amène Rogers à affirmer que les échantillons utilisés pour la datation au C14 ne sont pas représentatifs du Linceul et que cette partie doit avoir été raccommodée.*

Les résultats des recherches de R. Rogers, publiés dans la prestigieuse revue *Thermochimica Acta* (2) ont asséné un coup dur à ceux qui voulaient enterrer le Linceul pour toujours parmi les fausses reliques. Rien d'étonnant, par conséquent, que T. Jull ait senti le besoin de repartir à l'attaque. Il a fallu cinq ans pourtant avant de le voir descendre dans l'arène avec un article publié dans *Radiocarbon* (3), la revue qu'il dirige lui-même. Utilisant pour l'occasion la collaboration de Rachel A. Freer-Waters, employée du Musée de l'Etat d'Arizona.

En France la revue *Sciences et Avenir* (4) a donné la vedette à l'article de *Radiocarbon* en publiant un dossier de quinze pages, dossier, riche - en apparence - même d'informations favorables à l'authenticité du Linceul, mais, en fait, substantiellement orienté vers la confirmation de son origine médiévale. Dans le dossier on n'avance aucune critique à l'article de Jull, qui est complètement et intégralement accepté.

A présent il est intéressant de souligner combien cependant l'article de Jull présente de défauts. Et ceci, ce ne sont pas seulement les partisans de l'authenticité du Linceul (« Sindonologi »**) qui le disent, eux qui peuvent être taxés de « parti pris ». En effet les objections viennent également de quelqu'un « de l'autre bord », à savoir Gian Marco Rinaldi du CICAP (Comité Italien pour le Contrôle des Affirmations sur le Paranormal), un négateur tenace de l'authenticité du Linceul. Lire quelques extraits de ce qu'écrit G. M. Rinaldi sur le sujet en vaut la peine (5).

« Rachel Freer et Timothy Jull voulaient démontrer que le tissu de l'échantillon utilisé pour la datation en 1988 est identique à celui du Linceul. Au lieu de cela ils ont démontré qu'il est différent ! Les sindinologues peuvent exulter. Depuis des années ils essayaient de démontrer que le coin de la toile du Linceul duquel a été découpé le morceau utilisé pour la datation au radiocarbone, n'est pas représentatif parce qu'il s'agit d'une reprise ou d'un rapiècement. Ils n'y étaient pas arrivés, mais voilà qu'à leur secours arrive rien moins que Timothy Jull, le directeur actuel du laboratoire d'analyses au radiocarbone de l'Université de l'Arizona (à Tucson) et l'un des auteurs de la datation de 1988. Jull conservait depuis cette date un petit morceau du Linceul d'un demi centimètre carré, qui faisait partie de l'échantillon reçu pour la datation mais qui fut alors mis de côté. En 2008 il a sorti de son tiroir ce fragment de Linceul et l'a donné à examiner à Rachel Freer, de qui on s'attendrait qu'elle soit une spécialiste de tissus archéologiques. Elle était en fait une jeune diplômée universitaire de fraîche date qui bénéficiait d'une bourse d'études d'un an accordée par une fondation privée et elle l'employait en travaillant pour le musée de l'université (*Arizona State Museum*) à Tucson. Leur but était de démontrer que l'échantillon utilisé pour la datation n'était pas différent du reste de la toile du Linceul, démentant ainsi ces sindinologues qui voudraient que la zone du prélèvement de l'échantillon ait été reprise

ou rapiécée à l'époque médiévale. Les auteurs sont convaincus qu'ils l'ont démontré. En réalité ils ont démontré le contraire. Freer et Jull ont compté, respectivement pour la chaîne et la trame, le nombre de fils par centimètre dans leur fragment et rapportent des valeurs complètement différentes de celles qui ont été fournies par les experts en textiles qui, par le passé, ont examiné plusieurs fois le tissu du Linceul ».

« Le Linceul – écrit plus loin Rinaldi – a un tissage non uniforme avec des fils d'épaisseur variable, et donc il peut y avoir de petites différences dans la densité des fils d'une zone à l'autre, mais une différence aussi grande, comme par exemple pour la trame de 25 à 40, n'est pas imaginable. De plus Freer et Jull trouvent que la densité des fils de la chaîne est plus petite que celle de la trame, alors que pour le Linceul c'est le contraire qui est vrai. Par conséquent si nous faisons confiance aux données de Freer et Jull, nous devrions conclure que le tissu qui a été soumis à datation était différent de celui du Linceul. En d'autres termes l'échantillon de 1988 était non conforme et non représentatif par rapport à la toile entière. Peut-être cette partie avait-elle été raccommodée ou rapiécée au cours des siècles, ou peut-être carrément l'échantillon ne provenait-il pas du Linceul mais, l'original ayant été substitué, provenait-il d'un autre tissu. Dans tous les cas la datation médiévale serait invalidée. Cela devra-t-il être notre conclusion ? Non, heureusement nous n'avons pas besoin de nous fier aux données de Freer et Jull parce que nous pouvons vérifier nous-mêmes le nombre de fils présents sur leur fragment de tissu. Mais à Tucson savent-ils compter ? Dans l'article de *Radiocarbon* les auteurs ne publient pas de photographie du fragment en entier (seulement un petit détail), mais il est possible de voir les photographies entières de l'endroit et de l'envers dans une vidéo qui se trouve sur le site du Musée de l'Arizona ». [ndr : donc de corriger leurs chiffres et d'en trouver d'un peu plus conformes à l'ensemble du Linceul, se réjouit Rinaldi]

« Par conséquent nous ne devons pas craindre – continue Rinaldi – que l'échantillon daté par le carbone 14 soit différent du reste du Linceul. Nous pouvons plutôt nous demander comment il a été possible que Freer et Jull soient tombés dans une aussi grave erreur. Il faut préciser qu'il n'est pas difficile de compter les fils. Il n'est pas nécessaire d'être expert en textiles. Il n'est pas même nécessaire d'avoir à disposition un échantillon de la toile, une photographie de près suffit, même très petite, comme celle qui est montrée dans la vidéo. N'importe qui peut le faire, il suffit de savoir compter, dans le cas présent, de un jusqu'à un peu plus de vingt. Peut-être qu'à Tucson ils ne savent pas compter jusqu'à vingt ? Ou qu'ils ont confondu la trame avec la chaîne ? En essayant d'imaginer comment ils ont pu tomber dans une erreur aussi grossière, on peut formuler l'hypothèse que Freer et Jull aient pu prendre la trame pour la chaîne, et qu'ils aient ensuite fait un calcul tout à fait approximatif amenant à des chiffres ronds. S'il est déjà grave que Freer et Jull n'aient pas su déterminer la densité des fils, il est encore plus grave qu'ils ne se soient pas aperçus que les valeurs qu'ils fournissaient étaient différentes et incompatibles avec celles du Linceul, bien connues depuis longtemps et faciles à trouver dans la documentation. C'est impardonnable. Leur but était de comparer leur fragment avec le Linceul pour voir s'il s'agissait du même tissu. Donc ils auraient obligatoirement dû comparer les données qu'ils avaient obtenues avec celles qui avaient été publiées auparavant pour le Linceul par différents experts en textile ».

« Freer et Jull – ajoute Rinaldi – trouvent trois fibres de coton en observant au microscope certains fils de leur fragment. Ils ne tentent pas d'évaluer le pourcentage de fibres de coton par rapport aux fibres de lin. On ne comprend pas si les fibres de coton sont entrelacées à l'intérieur d'un fil ou si elles sont extérieures au fil et proviennent par conséquent d'une pollution fortuite. Les fibres de coton ne sont pas examinées pour vérifier s'il s'agit de coton du genre *Gossypium*, celui qui a été utilisé dans tout le monde ancien jusqu'à la découverte de l'Amérique, ou s'il s'agit d'une variété américaine importée après Christophe Colomb. Les sindinologues disent qu'il y a du coton dans l'angle de l'échantillon utilisé pour la datation mais qu'il n'y en a pas ailleurs dans tout le drap, et ils en tirent une preuve pour leur thèse que cet angle a été repris. Ils vont être contents parce que Freer et Jull leur ont aussi trouvé du coton. Freer et Jull ont également vu des fibres qu'ils n'ont pas identifiées. On ne sait pas davantage pour celles-ci si elles sont intérieures aux fils ou s'il s'agit de pollutions superficielles. Freer et Jull disent qu'ils ont démenti le résultat de Ray Rogers (qui avait trouvé que la zone du prélèvement pour le radiocarbonate présente une patine et a été teinte en rose). Ils utilisent le microscope à fluorescence, sans fournir de détails sur la procédure, pour dire qu'il n'y a pas de patine ou de teinture sur leur fragment. Je ne sais pas jusqu'à quel point la microscopie à fluorescence est décisive pour écarter la présence d'un revêtement, mais les sindinologues n'en tiendront pas compte. Ils peuvent toujours dire que Rogers avait utilisé au microscope un agrandissement plus grand que celui, modéré, qu'ont utilisé Freer et Jull, et qu'il avait aussi employé des méthodes chimiques. »

L'article de Jull, en conséquence, ne fait qu'augmenter les perplexités des sindinologues sur la crédibilité de ceux qui ont réalisé son examen au radiocarbonate et renforce tous les doutes sur ce verdict qui est bien loin d'être « définitif ».

-
- (1) Damon, P.E. et al.- Radiocarbon dating of the Shroud of Turin - *Nature*, Vol. 337, February 16, 1989, pp. 611-615.
 (2) Rogers, R.N. – Studies on the radiocarbon sample from the Shroud of Turin - *Thermochimica Acta*, Vol. 425, 2005, pp. 189-194.
 (3) Freer-Waters, R. A. - Jull, A. J. T. - Investigating a dated piece of the Shroud of Turin - *Radiocarbon*, Vol. 52(4), December 2010, pp. 1521-1527.
 (4) Demaxey Lauren – Suaire de Turin – L’analyse qui confirme l’origine médiévale – *Sciences et Avenir* n. 767, Janvier 2011, pp. 48-61.
 (5) « Autogol a Tucson » : <http://sindone.weebly.com/autogoltucson.html>

* En français dans le texte original (Note de la traduction).

** En italien le mot "sindonologi" désigne les spécialistes du Linceul de Turin favorables à son authenticité et à sa datation du premier siècle : correspond-il au nouveau mot français "sindinologues" qui pourrait signifier tous les spécialistes du Linceul sans distinction ? Nous l'utilisons ici dans le même sens que « sindonologi » en italien.

Flavius Josèphe et ce « faiseur de miracles » :

« Alors parut un homme, s’il est permis de l’appeler homme [...]»

Aussi ne puis-je l’appeler homme [...] ; d’autre part [...] je ne l’appellerai pas non plus ange...

Voici, tiré de la version slavone du récit de la guerre qui opposa Juifs et Romains entre 66 et 70, le huitième (et dernier) des extraits formant contact avec les Evangiles ou les Actes des Apôtres. Comme pour les sept autres extraits, nous disposons face à face les passages parallèles de la version slavone La prise de Jérusalem mise à gauche, et de la version usuelle, grecque, tirée de la Guerre des Juifs, mise à droite, ceci pour que nos lecteurs puissent les comparer. Seul le slavon a ces notices proches – mais aussi très différentes dans leur expression – des récits chrétiens, la version grecque n’en a aucune trace.

Dans quel contexte s’inscrit cette notice sur Jésus ? Pilate provoque deux rébellions juives, la première en introduisant de nuit des enseignes dans Jérusalem. Malgré ses menaces, les Juifs ne cèdent pas et Pilate doit reculer. La deuxième en prenant l’argent du trésor sacré pour construire un aqueduc. Et là il y a répression sanglante. Entre ces deux crises, le slavon insère une assez longue notice (ci-dessous en gras) qui traite de « l’affaire Jésus », qui n’est pas une rébellion puisque les autorités juives obtiennent satisfaction par la persuasion, Pilate formant le lien entre les 3 épisodes.

Les deux versions donnent le même contexte, mais à la place de la longue notice sur « l’affaire Jésus », le grec met deux paragraphes, 5 et 6, qui offrent des informations nouvelles – que Flavius Josèphe a dû obtenir une fois à Rome, quand il s’est mis à rédiger *La Guerre des Juifs*. On y voit le futur Agrippa 1^{er}, petit-fils d’Hérode le Grand, qui vient intriguer à Rome auprès de Tibère contre Hérode Antipas, fils d’Hérode le Grand, donc son oncle. Là il partage la vie de deux futurs empereurs Gaïus (= Caligula) et Claude, mais trop pressé, il se retrouve mis en prison par Tibère peu avant la mort de celui-ci. L’avènement de son ami Caligula le délivre, il est nommé roi et comblé de cadeaux, dont une chaîne en or aussi lourde que celle qu’il avait porté en prison... La jalousie d’Hérode Antipas, poussé par sa nouvelle épouse, Hérodiade - qui est la sœur d’Agrippa 1^{er} - l’amène à partir pour Rome réclamer aussi le titre de roi alors qu’il n’était que tétrarque. Mais Caligula les exile tous les deux et il meurt peu après (en 39). Les deux textes se rejoignent au paragraphe 1 du chapitre suivant, pour déplorer le terrible règne (de 37 à 41) de Caligula, et là aussi la version grecque a plus d’informations.

Nous pouvons faire les mêmes observations que pour les passages précédemment comparés entre le grec et le slavon : le slavon est plus bref, plus juif ; le grec plus délayé, plus adapté à un public gréco-romain. Quand le slavon dit « Les gens des environs accoururent tous », le grec délaye en disant : « L’indignation des citoyens fit affluer les gens des campagnes en foule compacte ». Plusieurs érudits voient dans ce grec ampoulé la trace des assistants grecs que Flavius Josèphe dit avoir employés pour rédiger *La Guerre des Juifs*. Le slavon dit « voyant leur Loi foulée aux pieds », là où le grec parle de leurs lois, ce qu’un gréco-romain comprend mieux, mais qui n’a pas du tout le même sens. Le slavon parle de crainte de Dieu et de pureté, notions très bibliques, là où le grec va mettre respect du divin qui peut convenir à la religion gréco-romaine ou à d’autres. Le slavon emploie un terme impropre en parlant de Pilate à Césarée qui « s’assoit sur son trône ». Or Pilate n’est ni roi ni empereur. Par contre le grec corrige avec le mot juste : Pilate prit place sur son tribunal, ce qui désigne l’estrade disposée à cet effet, pour avertir qu’il va agir en magistrat, qu’il va trancher une affaire. Et dans la notice sur l’affaire Jésus, le slavon a des expressions typiques de la Bible hébraïque, par exemple « se libérer des bras » d’un oppresseur, ou bien « comme un arc tendu » pour désigner une menace très présente. Etc...

La Prise de Jérusalem, livre II.

IX, § 2 : Ensuite Tibère envoya en Judée un procureur, qui en cachette, la nuit, apporta à Jérusalem l'image de César, nommée Sémaïa, et la dressa sur la cité. Le matin venu, les Juifs à sa vue furent en proie à un grand tumulte : ils étaient effrayés du spectacle, voyant leur Loi foulée aux pieds. Car elle interdit qu'il y ait dans la cité aucune image. Les gens des environs, quand ils eurent appris l'événement, accoururent tous, en hâte. Ils se précipitèrent à Césarée et supplièrent Pilate de retirer la Sémaïa de Jérusalem et de leur accorder de maintenir les coutumes de leurs pères. Pilate repoussant leurs prières, ils tombèrent prosternés et restèrent ainsi, immobiles, cinq jours et cinq nuits.

IX, § 3 : Après quoi, Pilate s'assit sur son trône dans le grand hippodrome et convoqua le peuple, comme pour lui donner sa réponse. Puis il ordonna aux soldats de cerner subitement les Juifs, en armes. Ceux-ci, à la vue de ce spectacle inattendu, trois régiments qui les entouraient, tremblèrent grandement. Pilate, menaçant, leur dit : « Je vous sabrerai tous si vous ne recevez l'image de César ». Et il commanda aux soldats de tirer les glaives. Tous les Juifs, d'un commun accord, se jetèrent à terre et tendirent le cou en clamant : « Nous sommes prêts à l'immolation, comme des brebis, plutôt que de transgresser la Loi ». Et Pilate, étonné de leur crainte de Dieu et de leur pureté, fit retirer de Jérusalem la Sémaïa.

Alors parut un homme, s'il est permis de l'appeler homme. Sa nature et son extérieur étaient d'un homme, mais son apparence plus qu'humaine, et ses œuvres divines : il accomplissait des miracles étonnants et puissants. Aussi ne puis-je l'appeler homme ; d'autre part, en considérant la commune nature, je ne l'appellerai pas non plus ange. Et tout ce qu'il faisait, par une certaine force invisible, il le faisait par la parole et le commandement. Les uns disaient de lui : « C'est notre premier législateur qui est ressuscité des morts et qui fait paraître beaucoup de guérisons et de preuves de son savoir ». D'autres le croyaient envoyé de Dieu, mais ils s'opposaient en bien des choses à la Loi et n'observaient pas le sabbat selon la coutume des ancêtres ; cependant il ne faisait rien d'impur, ni aucun ouvrage manuel, mais disposait tout seulement par la parole. Et beaucoup d'entre la foule suivaient à sa suite et écoutaient ses enseignements ; et beaucoup d'âmes s'agitaient, pensant que c'était par lui que les tribus d'Israël se libéreraient des bras des Romains. Il avait coutume de se tenir de préférence devant la cité, sur le mont des oliviers ; c'est là qu'il dispensait les guérisons au peuple. Et auprès de lui se rassemblèrent cent cinquante serviteurs, et d'entre le peuple un grand nombre. Voyant sa puissance, et qu'il accomplissait tout ce qu'il voulait par la parole, ils lui demandèrent d'entrer dans la ville, de massacrer les troupes romaines et Pilate et de régner sur eux. Mais il n'en eut cure. Plus tard, les chefs des Juifs en eurent connaissance, ils se réunirent avec le grand prêtre et dirent : « Nous sommes impuissants et faibles pour résister aux Romains, [qui sont] comme un arc tendu. Allons annoncer à Pilate ce que nous avons entendu, et nous n'aurons pas d'ennuis : si jamais il l'append par d'autres, nous serons privés de nos biens, nous serons taillés en pièces nous-mêmes et nos enfants dispersés en exil ». Ils allèrent le dire à Pilate. Celui-ci envoya des hommes, en tua beaucoup parmi le peuple et ramena ce faiseur de miracles. Il enquêta sur lui et il connut qu'il faisait le bien et non le mal, qu'il n'était ni révolté ni avide du pouvoir royal, et il le relâcha. Car il avait guéri sa femme qui se mourait. Et, venu au lieu accoutumé, il faisait les œuvres accoutumées. Et de nouveau, comme un plus grand nombre de gens se rassemblaient autour de lui, il était renommé pour ses œuvres par-dessus tous. Les docteurs de la Loi furent blessés d'envie, et ils donnèrent trente talents à Pilate pour qu'il le tuât. Celui-ci les prit et leur donna licence d'exécuter eux-mêmes leur désir. Ils le saisirent et le crucifièrent en dépit de la loi des ancêtres.

IX, § 4 : Après quoi, ils soulevèrent une seconde émeute. Car le trésor sacré, nommé Korbonas, avait été enlevé par Pilate, qui le dépensait pour la construction de conduites d'eau, pour amener l'eau du Jourdain de quatre cents stades. Comme le peuple clamait contre lui, il envoya des hommes les frapper avec des bâtons. Il y en eut trois mille d'écrasés en fuyant, et le reste se tut.

X, § 1 : Après Tibère, Gaius fut César, qui se saoula de sa fortune, enleva à la patrie ses hommes bien nés et étendit son impiété sur les Juifs. [...]

La Guerre des Juifs, livre II.

IX, § 2 : ¹⁶⁹ Pilate, envoyé en Judée comme procureur par Tibère, fit introduire à Jérusalem, de nuit et enveloppées, les images de César appelées enseignes : ¹⁷⁰ ce fut à l'origine de troubles graves chez les Juifs quand le jour fut levé ; car ceux qui se trouvaient dans les parages furent frappés de stupeur à ce spectacle : ils considéraient que leurs lois étaient foulées aux pieds, puisqu'elles interdisent de placer dans la ville quelque image que ce soit. L'indignation des citadins fit affluer les gens des campagnes en foule compacte. ¹⁷¹ Ils se dirigèrent en toute hâte sur Césarée et supplièrent Pilate de faire enlever les enseignes de Jérusalem et de respecter les lois de leurs pères. Pilate refusa : alors, s'étant jetés face contre terre autour de sa demeure, ils restèrent cinq journées et cinq nuits pleines sans bouger.

IX, § 3 : ¹⁷² Le jour qui suivit, Pilate prit place sur son tribunal dans le grand Stade et, ayant fait convoquer la foule comme avec l'intention de lui donner sans plus tarder sa réponse, il donna à ses soldats en armes le signal convenu pour qu'ils cernent les Juifs. ¹⁷³ Entourés par trois rangs de troupes, les Juifs restèrent bouche bée devant ce spectacle inattendu. Pilate leur dit alors qu'il les ferait massacrer s'ils n'acceptaient pas les images de César et il fit signe aux soldats de dégainer. ¹⁷⁴ Mais les Juifs, comme sur un mot d'ordre, se jetèrent au sol comme un seul homme et tendirent leur nuque en criant qu'ils étaient prêts à mourir plutôt que de transgresser leur loi. Pilate n'en revenait pas de voir un respect du divin aussi absolu et il donna l'ordre de retirer immédiatement les enseignes de Jérusalem.

IX, § 4 : ¹⁷⁵ Après cela il provoqua de nombreux troubles en affectant l'argent provenant du trésor sacré appelé Corbonas à la construction d'un aqueduc qui amenait l'eau d'une distance de quatre cents stades. Cela provoqua l'indignation du peuple et, Pilate se trouvant à Jérusalem, les Juifs entourèrent son tribunal avec des clameurs hostiles. ¹⁷⁶ Mais lui, en prévision de troubles, avait mêlé à la foule des soldats armés, en civil pour qu'on ne les remarque pas, avec interdiction de se servir de leur glaive ; ils avaient l'ordre de frapper les Juifs à coup de bâton quand ils se mettraient à crier. Il donna alors de son tribunal le signal convenu : ¹⁷⁷ beaucoup de Juifs périrent, soit sous les coups reçus, soit foulés aux pieds par leurs compatriotes dans leur fuite. Le peuple, frappé de terreur par le malheur des victimes, fut réduit au silence.

IX, § 5 : ¹⁷⁸ Entre-temps, Agrippa fils de l'Aristobule que son père Hérode avait fait mettre à mort, vint accuser Hérode le tétrarque devant Tibère. Ce dernier refusant de recevoir l'accusation, Agrippa resta à Rome, faisant sa cour aux notabilités romaines et en particulier à Gaïus, qui était alors simple particulier. ¹⁷⁹ Un jour, alors qu'il le recevait à dîner, Agrippa lui fit toutes sortes de démonstration d'amitié et, pour finir, les mains levées au ciel, il demanda dans une prière de voir bientôt Tibère mort et Gaïus maître du monde. ¹⁸⁰ Ce propos fut rapporté à Tibère par un des familiers d'Agrippa : plein de colère, Tibère fit jeter Agrippa en prison où il le maintint six mois en lui appliquant un régime rigoureux, jusqu'à sa propre mort, survenue après un règne de vingt-deux ans, six mois et trois jours.

IX, § 6 : ¹⁸¹ Gaïus, proclamé empereur, fit sortir Agrippa de prison et, Philippe étant mort, il donna sa tétrarchie à Agrippa en le nommant roi. L'accession au pouvoir d'Agrippa provoqua l'envie d'Hérode le tétrarque et excita son ambition. ¹⁸² C'est surtout sa femme Hérodiade qui le poussait à briguer la royauté : elle lui faisait honte de son inertie et lui disait que c'était son refus de s'embarquer pour aller trouver l'empereur qui le privait d'avancement : s'il avait fait un roi d'Agrippa, simple particulier, comment hésiterait-il à en faire un d'un tétrarque comme lui ? ¹⁸³ Hérode céda à ces récriminations et se rendit auprès de Gaïus qui le châtia de son ambition en le reléguant en Espagne : c'est qu'Agrippa avait fait le voyage en même temps que lui pour être son accusateur et Gaïus annexa à son royaume la tétrarchie d'Hérode. Hérode mourut en Espagne, où sa femme était venue partager son exil.

X, § 1 : ¹⁸⁴ Comme empereur, Gaïus se montra d'une arrogance inouïe envers la fortune : il exigea de passer pour dieu et d'être appelé dieu, décapita sa patrie de l'élite de ses hommes ¹⁸⁵ et étendit son impiété jusqu'à la Judée. [...]

Reprenons le passage en italique :

Alors parut un homme, s'il est permis de l'appeler homme. Sa nature et son extérieur étaient d'un homme, mais son apparence plus qu'humaine, et ses œuvres divines : il accomplissait des miracles étonnants et puissants. Aussi ne puis-je l'appeler homme ; d'autre part, en considérant la commune nature, je ne l'appellerai pas non plus ange (1). Et tout ce qu'il faisait, par une certaine force invisible, il le faisait par la parole et le commandement (2). Les uns disaient de lui : « C'est notre premier législateur (3) qui est ressuscité des morts et qui fait paraître beaucoup de guérisons et de preuves de son savoir ». D'autres le croyaient envoyé de Dieu, mais ils s'opposaient en bien des choses à la Loi et n'observaient pas le sabbat selon la coutume des ancêtres ; cependant il ne faisait rien d'impur, ni aucun ouvrage manuel (4), mais disposait tout seulement par la parole. Et beaucoup d'entre la foule suivaient à sa suite et écoutaient ses enseignements (5) ; et beaucoup d'âmes s'agitaient, pensant que c'était par lui que les tribus d'Israël se libéreraient des bras des Romains (6). Il avait coutume de se tenir de préférence devant la cité, sur le mont des oliviers (7) ; c'est là qu'il dispensait les guérisons au peuple. Et auprès de lui se rassemblèrent cent cinquante serviteurs (8), et d'entre le peuple un grand nombre. Voyant sa puissance, et qu'il accomplissait tout ce qu'il voulait par la parole, ils lui demandèrent d'entrer dans la ville, de massacrer les troupes romaines et Pilate, et de régner sur eux (9). Mais il n'en eut cure. Plus tard, les chefs des Juifs en eurent connaissance, ils se réunirent avec le grand prêtre et dirent : « Nous sommes impuissants et faibles pour résister aux Romains, [qui sont] comme un arc tendu. Allons annoncer à Pilate ce que nous avons entendu, et nous n'aurons pas d'ennuis : si jamais il l'append par d'autres, nous serons privés de nos biens, nous serons taillés en pièces nous-mêmes et nos enfants dispersés en exil » (10). Ils allèrent le dire à Pilate. Celui-ci envoya des hommes, en tua beaucoup parmi le peuple (11) et ramena ce faiseur de miracles. Il enquêta sur lui et il connut qu'il faisait le bien et non le mal, qu'il n'était ni révolté ni avide du pouvoir royal, et il le relâcha (12). Car il avait guéri sa femme qui se mourait (13). Et, venu au lieu accoutumé, il faisait les œuvres accoutumées. Et de nouveau, comme un plus grand nombre de gens se rassemblaient autour de lui, il était renommé pour ses œuvres par-dessus tous. Les docteurs de la Loi furent blessés d'envie (14), et ils donnèrent trente talents (15) à Pilate pour qu'il le tuât. Celui-ci les prit et leur donna licence d'exécuter eux-mêmes leur désir. Ils le saisirent et le crucifièrent en dépit de la loi des ancêtres (16).

Notons pour finir qu'il est difficile d'imaginer un interpolateur chrétien rédigeant une telle note sur Jésus, de plus sans le nommer. Et si nous acceptons l'authenticité de ce passage, cela n'est pas sans conséquence pour l'authenticité du fameux « Testimonium Flavianum de Jesu » ces quelques lignes des *Antiquités judaïques* (XVIII, 63-64) qui furent tant controversées, et qui commencent pratiquement par la même phrase : « Vers le même temps survient Jésus, habile homme, si du moins il faut le dire homme »...

Dans le prochain et dernier article nous essaierons d'exposer l'état actuel du débat qui penche fortement – grâce en particulier au travail très approfondi d'Etienne Nodet* - du côté de l'authenticité de ces notices du slavon, ne les dissociant pas du reste de l'œuvre de Flavius Josèphe.

J. C. Olivier

* Les remarques ci-dessus doivent beaucoup aux pages qu'il consacre à la version slavone dans *Flavius Josèphe, l'homme et l'historien*, éditions du Cerf, Paris 2000.

(1) Notons tout de suite qu'il est impossible à un chrétien d'écrire ces deux premières phrases. C'est un point marqué par le slavon contre la thèse d'un « interpolateur », un faussaire chrétien. Ange ou homme ou plus qu'homme ou envoyé de Dieu : Flavius Josèphe se fait l'écho de la perplexité des contemporains de Jésus : les uns disent... d'autres croient... , ne se portant garant d'aucune dénomination, mais il en parle avec une neutralité bienveillante qui tranche avec la violence des responsables juifs, dont témoigne Paul au début de son engagement pharisien. Notons aussi que dans les débats entre Justin martyr (100-165) et le Juif Tryphon (*Dialogue*, 34) on trouve les mêmes mots dans une réflexion sur la nature de Jésus : ange, homme ?

Trouver les mots « œuvres divines », « miracles étonnants et puissants » n'est pas non plus inusité sous la plume de FJ, qui ne rechigne pas à les employer pour les actes des prophètes. Mais dans leur cas, il attribue leur puissance à Dieu, alors que pour Jésus, il ne s'engage pas (on pense à Mc 11, 27-33 : « En vertu de quelle autorité fais-tu cela ? »). FJ parle d'une « force invisible » (2) et à trois reprises il insiste : « il le faisait par la parole et le commandement », « [il] disposait tout seulement par la parole », « sa puissance accomplissait tout ce qu'il voulait par la parole », ce qui est tout à fait conforme à ce qu'on trouve dans les Evangiles.

(3) Le 1^{er} législateur, c'est à dire Moïse. A rapprocher de l'Evangile où Jésus demande ce qu'on dit de lui : « Les uns disent « Jean-Baptiste », d'autres « Elie », d'autres « un prophète d'autrefois » (Lc 9, 18-19). Ce prophète d'autrefois pourrait bien être Moïse.

(4) Echo de la perplexité des Juifs qu'on retrouve aussi dans les Evangiles (ex. Jn 9, 16) où il est reproché à Jésus de prendre des libertés avec la Loi, par exemple d'entrer en contact avec des impurs (étrangers, lépreux, Samaritains, etc.), de ne pas respecter jeûne et sabbat. Le sabbat est le seul point mentionné ici par Josèphe, certes point central de la Loi, mais il nuance en montrant que la transgression du sabbat par Jésus ne comporte rien qui rende impur. Si on agit « par la parole » a-t-on fait un travail ? Notons que les reproches portent sur le cultuel et non la morale.

(5) « beaucoup d'entre la foule » ; plus loin « et d'entre le peuple, un grand nombre » : nombreuses occurrences dans les Evangiles de ces foules qui suivaient Jésus.

(6) Même trace avec les disciples d'Emmaüs (Lc, 24, 21) : « Et nous, nous espérons qu'il allait délivrer Israël » ou lors de l'Ascension (Ac, 1, 6) : « Seigneur, est-ce maintenant que tu vas rétablir la royauté en Israël ? ».

(7) Lc 22, 39 : « Il sortit et se rendit comme d'habitude au Mont des Oliviers ». Ac 1, 12 : « Quittant alors la colline appelée « Mont des Oliviers, ils regagnèrent Jérusalem ».

(8) Ac 1, 15 : « Il y avait-là, réuni, un groupe d'environ 120 personnes... ».

(9) Les ultranationalistes, les zélotes, ont dû rêver de voir la puissance de Jésus se déployer dans le domaine politico-militaire...

(10) « Grand prêtre et chefs des Juifs » préfèrent devancer le danger et dénoncer eux-mêmes à Pilate le responsable d'un éventuel mouvement de foule : parallèle avec Jn 11, 48-50 « Si nous continuons à le laisser agir, tout le monde va croire en lui et les Romains viendront détruire notre Lieu saint et notre nation ». Par contre, FJ ne donne aucun écho à l'accusation juive de blasphémateur.

(11) Divergence nette avec les Evangiles qui montrent l'arrestation de Jésus opérée par les hommes armés du Temple. Les « ont dits » dont témoigne ici Flavius Josèphe n'hésite pas à attribuer à Pilate un massacre de plus.

(12) Le résultat de son enquête est conforme aux récits Evangéliques. Mais au lieu de l'envoyer à Hérode Antipas (épisode sans effet sauf de rapprocher Pilate et Antipas), Pilate le relâche. L'accusation d'être « avide du pouvoir royal » sera pourtant celle qui obligera Pilate à se déjuger et qui figurera officiellement sur le Titulus (Jn 19, 19).

(13) Contact avec Mt 27, 19 : « Pendant qu'il [Pilate] siégeait sur l'estrade, sa femme lui fit dire : « Ne te mêles pas de l'affaire de ce juste ! Car aujourd'hui j'ai été tourmentée en rêve à cause de lui ».

(14) « Blessés d'envie » : contact avec Mt 27, 18 : « Car il [Pilate] savait qu'ils l'avaient livré par jalousie. »

(15) Trente talents : c'est une somme énorme. La rumeur connue par FJ a-t-elle amplifié les « trente pièces d'argent » de Mt 26, 15 et 27, 3 ?

(16) L'accusation, juive, de « blasphémateur » aurait entraîné la mise à mort par lapidation. L'accusation politique romaine de s'être fait « roi des Juifs » entraîne la mise à mort des révoltés (qui ne sont pas citoyens romains) par crucifixion. FJ semble dire que la crucifixion n'était pas une mise à mort conforme à « la loi des ancêtres ». Quand le roi asmonéen Alexandre Jannée fait crucifier 800 de ses ennemis en plein Jérusalem, le slavon précise que les pharisiens demandèrent à celle qui lui succéda que soient « massacrés tous ceux qui avaient délibéré avec le roi la mise en croix des huit cents, comme impies. » (slavon : I, IV, 6 et I, V, 3).

Chartularium Culisanense, folium CXXVI. (copied)



Innocentio Domino & Pontifici vetustae Romae
longam vitam Theodorus Angelus fratris Michael
Epirotarum Domini nomine & suo optat.

Anno proximo mense aprilis falsa liberatione
Terrae Sanctae discessus exercitus cruciatus ad va-
standam Constantini Urbem venit. Inter depopu-
lationem milites Venetiae & Galliae praedati sunt
in sacris sedibus. Thesuros ex auro, ex argento, ex
ebore coeperunt, in partitione, Veneti, reliquias Sancto-
rum & sacerrimum inter illas linteum quo post mor-
tam et ante Resurrectionem noster Dominus Jesus Christus
involutus est, Galli. Scimus res sacras Venetiae, in Gallia
& ceteris locis praedatorum servari, Sacrum linteum
in Athenis. Tot spolia ut sacra contra jus fasque
adimenda non sunt, tamen nomine Jesu Christi nostri
Domini & tuo, quamvis contra voluntatem tuam, bar-
bari huius aetatis ademerunt.

Doctrina Jesu Christi nostri Servatoris non con-
cedit Christianos rebus sacris alios spoliare.
Praedatoribus sint aurum & argentum, redeat no-
bis quod sacrum est qua re in interventu tuo aucto-
ritario maximam fidem posuit frater & Dominus
meus. Restitutio per tuam auctoritatem Deesse non
potest. Populus fidens expectat actionem tuam et tu-
tulo exaudies; justitiam Petri expectat frater &
Dominus meus Michael. Romae, kalendis Augusti.
A. D. MCCV.

Vidit: Beneditto I' Aquisto

Chartularium Culisanense; folium CLXXXI.

Accipit Dominus Philippus a Domino Nicephoro has
res dotis nomine pro Margaritha sponsa;

- I. Aureum insigne capitis cum clavo Crucis Domini ac Ser-
vatoris castri Jesu Christi fuscum.
- II. Sanctas Petras ex Domo Dominae nostrae Deiparae
Virginis ablatas.
- III. Ligneam tabulam appictam ubi Domina Deipara
Virgo Puerum Jesu Dominum ac Servatorem nostrum
in gremio tenet.
- IV. Purpureum sericum auro distinctum textum ultra centum
longum et sex latum cubitos.
- V. Viginti aurea vasa.
- VI. Duodecim aureas conchas.
- VII. Parvas ac lances aureas centum libras pondo.
- VIII. Argentea vasa septingentas libras pondo.
- IX. Duodetriginta laneos thoraces.
- X. Duodetriginta laneas subuculas.
- XI. Laneam vestem triginta generis.
- XII. Sericam vestem viginti generis.
- XIII. Decem laneas amiculas.
- XIV. Septem sericas amiculas.
- XV. Triginta aureas torques.
- XVI. Centum aurea pendentia monilia.
- XVII. Sex cum margarithis torques.
- XVIII. Quattuor e smaragdo, unum e adamante, quinque e
margarithis, unum e carbunculo cum margarithis,
unum e sapphiro cum margarithis et viginti sim-
plices anulos.
- XIX. Mustelinam clamydem.
- XX. Quattuor aureos pectines.
- XXI. Sex aureas zonas.
- XXII. Undetriginta aureas armillas, quinquaginta ar-
gentas.
- XXIII. Trecentas et triginta ectypas gemmas.
- XXIV. Crepidarum, calceorum, calceolorum et solearum pa-
ra octoginta.
- XXV. Argentea in aurea forma specula quattuor.
- XXVI. Canes molossos et epirota progenie masculos quattuor,
foeminas duodecim.
- XXVII. Plena arma e periduro, ferro auro et argento excul-
pta pro Domino Philippo.
- XXVIII. Duplum ligneum cubile appictum et insculptum
quo agnoverunt artifices progenitorum gesta.
- XXIX. Ligneum solium gemmis auroque decoratum et mal-
ta versicolore obduerum.

- XXX. Sedes ligneas auro decoratas duodecim.
 XXXI. Ligneam mensam ebore et auro decoratam.
 XXXII. Lanae culcitae quattuor.
 XXXIII. Linthea viginti.
 XXXIV. Cervicalia quadraginta.
 XXXV. Lanae regumina decem.
 XXXVI. Serica regumina quattuor.
 XXXVII. Lanae sericaeque Scythiae rapera decem.
 XXXIX. Ursinae pelles quattuor.
 XL. Arietis vellera duodecim.
 XLI. Electra agnina vellera centum.
 XLII. Mantela triginta.
 XLIII. Mappae centum et viginti.
 XLIV. Pannicula centum.
 XLV. Sudaria centum.
 XLVI. Argenteas fibulas duodecim.
 XLVII. Laseorum tibialium para quinquaginta.
 II. Musci unguenti libras quattuor.
 L. Argentea candelabra duodecim.
 II. Cereorum libras quadringentas.
 LII. Serica ad caput velanda duodecim.

Vidit: Beneditto d'Acquisto

Vidit: Ortensio De Angelis
L. M.